

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION <DENE0.APP>

Version 1.0 en date du 19/02/2021

ARTICLE 1. DEFINITIONS

- « **Application** » : désigne l'application web développée par DENE0, accessible sans installation, à partir de tout ordinateur, tablette ou smartphone, via le lien www.deneo.app.

L'Application est destinée à :

- Faciliter le quotidien de ses Utilisateurs :
 - Pour le Professionnel : en lui permettant de suivre facilement le dossier médical de son Patient et de partager ledit dossier médical avec d'autres Professionnels suivant le même Patient.
 - Pour le Patient : en lui permettant de gagner en autonomie et de devenir acteur de sa santé grâce à un accès facilité à son dossier médical, à des programmes mis en place par le Professionnel (ex : programmes d'éducation thérapeutique du patient, d'activités physiques adaptée, etc.), des questionnaires, des exercices et / ou activités prescrits par les Professionnels, des FAQ (disponibles dans la rubrique « Besoin d'aide ? », des fonctionnalités lui permettant d'ajouter des informations, documents, Données Personnelles ou Données de Santé (activités réalisées, évènements de santé, objectifs de santé...) etc.
- Favoriser la recherche médicale en permettant le partage anonymisé des Données de Santé des Patients avec des laboratoires partenaires de DENE0.

Pour accéder à la plupart des Services de l'Application, les Utilisateurs doivent se connecter à leur Compte Utilisateur.

- « **Cercle de Soin** » : désigne l'ensemble des Professionnels qui suivent le Patient sur l'Application et avec lesquels le Patient peut accepter ou non de partager ses Données Personnelles.
- « **Cercle de Partage** » : désigne l'ensemble des Professionnels qui suivent le Patient sur l'Application, avec lesquels le Patient a effectivement accepté de partager ses Données Personnelles et qui peuvent accéder à l'ensemble des informations et Données Personnelles concernant le Patient ajoutées via l'Application, peu importe :
 - quel Professionnel a ajouté ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par un Professionnel) ;
 - à quel Professionnel le Patient destinait ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par le Patient).

A partir du moment où le Patient accepte de partager ses Données Personnelles avec un Professionnel de son Cercle de Soin, celui-ci est automatiquement ajouté dans le Cercle de Partage. Il revient au Patient de retirer le Professionnel de son Cercle de Partage s'il ne souhaite pas que ledit Professionnel accède aux informations et Données Personnelles ajoutées par d'autres Professionnels ou par le Patient mais destinées à d'autres Professionnels.

- « **Client** » : désigne la personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, qui commande à DNEO un ou plusieurs accès à l'Application :
 - soit pour elle-même, lorsqu'il s'agit d'une personne physique (tel que par exemple un kinésithérapeute, un ostéopathe, un diététicien...),
 - soit pour les professionnels de santé, de l'activité physique et paramédicaux qui officient en son sein, lorsqu'il s'agit d'une personne morale (tel que par exemple un centre de réadaptation, une maison sport santé, un cabinet de kinésithérapie, un CHU, une clinique privée etc.).

Le Client personne physique est lui-même Utilisateur.

- « **Compte Utilisateur** » : désigne l'espace numérique personnel à chaque Utilisateur. Pour y accéder, l'Utilisateur doit se connecter en renseignant ses identifiant et mot de passe. Le Compte Utilisateur permet d'accéder aux Services de l'Application tels que décrits à l'article 5 des CGU.
- « **Conditions Générales d'Utilisation** » et « **CGU** » : désignent le présent contrat.
- « **Contenus Tiers** » : désignent les contenus élaborés par des tiers et signalés comme tels sur l'Application, mis à disposition de l'Utilisateur par DNEO sur l'Application. Il peut s'agir de tests (ex. tests de Shirado-Sorensen, Romberg, PILE etc.), de questionnaires (ex. questionnaires aux fins d'évaluation du niveau d'activité physique, des risques de lombalgie, de l'estime de soi etc.), d'exercices.
- « **Données Personnelles** » : désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- « **Données de Santé** » : désignent toutes Données Personnelles relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.
- « **Editeur** » ou « **DNEO** » : désigne DNEO, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 884 758 426, sise Appartement 611, 21 av. Brocéliande, 35530 NOYAL / VILAINE, FRANCE.
- « **Loi Informatique et Libertés** » : désigne la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- « **Partie** » ou « **Parties** » : désigne(nt) indifféremment les Utilisateurs et / ou DNEO.
- « **Patients** » : désignent les Patients du Professionnel, lui-même Utilisateur de l'Application. Les Patients sont également Utilisateurs de l'Application ou, à tout le moins susceptibles de l'être.
- « **Professionnels** » : désignent les professionnels de santé, de l'activité physique, paramédicaux, tels que les kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciens, podologues, psychologues, coachs APAS

et Sport Santé etc., Utilisateurs de l'Application, autorisés à accéder à cette dernière en vertu du contrat conclu entre le Client et DENEEO.

- « **Profil** » : désigne un espace du Compte Utilisateur au sein duquel sont recensées des Données Personnelles concernant l'Utilisateur.
- « **Règlement Général sur la Protection des Données** » : désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- « **Responsable du Traitement** » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités (pourquoi le Traitement de Données Personnelles est mis en place) et les moyens (comment est-il mis en place) du Traitement.
- « **Services** » : désignent les prestations proposées par DENEEO en ligne via l'Application. Les Services sont décrits à l'article 5 des CGU.
- « **Sous-traitant** » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte d'un Responsable du Traitement.
- « **Traitement de Données Personnelles** », « **Traitement** », « **Traiter / Traite** » : désigne toutes opérations effectuées sur des Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, l'effacement ou la destruction ;
- « **Utilisateurs** » : désignent les personnes physiques autorisées à accéder et utiliser l'Application, et qui peuvent être des Patients et / ou des Professionnels.

Les termes « **Compte Utilisateur** », « **Cercle de Partage** », « **Cercle de Soin** », « **Données Personnelles** », « **Données de Santé** », « **Partie** », « **Patients** », « **Professionnels** », « **Profil** », « **Responsable du Traitement** », « **Sous-traitant** », « **Traitement de Données Personnelles** », « **Traitement** », « **Utilisateurs** » s'entendent aussi bien au singulier qu'au pluriel.

ARTICLE 2. DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

2.1. Objet

Les CGU ont pour objet de fixer les conditions ainsi que les modalités d'accès et d'utilisation de l'Application mise à la disposition des Utilisateurs par DENEEO.

2.2. Editeur

L'Éditeur de l'Application est la société DENEEO, telle que désignée à l'article 1^{er} des CGU.

2.3. Opposabilité et disponibilité

Les CGU sont opposables à l'Utilisateur qui reconnaît en avoir pris connaissance, et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet, au moment de la création de son Compte Utilisateur ou lors de sa première connexion à son Compte Utilisateur (article 4 des CGU).

Les CGU sont mises à la disposition de l'Utilisateur sur l'Application d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction. Elles sont accessibles par un lien cliquable intitulé « Conditions Générales d'Utilisation », situé en bas de chaque page de l'Application, et directement consultables.

2.4. Modification des CGU

DENEO se réserve la faculté de modifier les présentes CGU à tout moment.

En cas de modification des CGU, les CGU applicables sont celles en vigueur au jour de l'utilisation de l'Application par l'Utilisateur.

Les CGU modifiées sont opposables à l'Utilisateur qui reconnaît en avoir pris connaissance, lors de sa connexion à son Compte Utilisateur suivant la modification des CGU, et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet.

ARTICLE 3. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Les CGU entrent en vigueur et sont applicables à compter du jour où elles sont acceptées par l'Utilisateur au moment de la création de son Compte Utilisateur ou lors de sa première connexion à son Compte Utilisateur.

Les CGU sont conclues :

- Pour le Professionnel : pour la durée de l'abonnement souscrit par le Client ou jusqu'à ce que le Professionnel ne soit plus autorisé à accéder et utiliser l'Application par le Client (par exemple, s'il quitte ses fonctions au sein du Client) ;
- Pour le Patient : jusqu'à la suppression de ses accès à son Compte Utilisateur dans les conditions de l'article 14.1. des CGU.

Les CGU peuvent également prendre fin dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 14.2 des CGU.

ARTICLE 4. ACCES A L'APPLICATION ET AUX SERVICES

Pour accéder à la plupart des Services de l'Application, l'Utilisateur doit se connecter à son Compte Utilisateur.

La connexion au Compte Utilisateur suppose de renseigner un identifiant et un mot de passe personnel à l'Utilisateur.

Les Services, pour lesquels il n'est pas utile de se connecter au préalable à son Compte Utilisateur sont identifiés au point 4.5. des CGU.

4.1. Accès par le Professionnel

4.1.1. Le Client, lui-même Utilisateur de l'Application, complète un formulaire d'inscription directement sur le site internet de DENE0 (<www.deneo.fr>).

La complétion du formulaire permet la création de son Compte Utilisateur.

4.1.2. Selon les cas, lorsque le Client n'est pas directement Utilisateur de l'Application:

- DENE0 fournit au Client un accès à un outil d'administration de l'Application, permettant au Client de créer, seul, les Comptes Utilisateurs des Professionnels exerçant au sein de sa structure, ou
- DENE0 crée, sur demande du Client, les Comptes Utilisateurs des Professionnels exerçant au sein de la structure de ce dernier. **Dans cette hypothèse, le Client désigne préalablement à DENE0 les Professionnels pour lesquels DENE0 devra créer des Comptes Utilisateurs.**

4.1.3. Une fois le Compte Utilisateur créé et ce, peu importe la procédure de création utilisée, DENE0 adresse à l'Utilisateur Professionnel un email par lequel ce dernier est invité à activer son Compte Utilisateur en cliquant sur un lien et à créer son mot de passe.

4.1.4. Au moment de l'activation de son Compte Utilisateur dans les conditions et selon les modalités évoquées ci-avant, l'Utilisateur Professionnel est invité à prendre connaissance et accepter les CGU (article 2.3. des CGU).

4.1.5. L'Utilisateur Professionnel peut ensuite se connecter à son Compte Utilisateur.

4.2. Accès par le Patient

4.2.1. L'accès à l'Application est réservé aux Patients majeurs et est, par conséquent, interdit à tout Patient de moins de 18 ans.

Le Patient s'engage à indiquer son âge véritable au moment de la création de son Compte Utilisateur.

4.2.2. Pour créer son Compte Utilisateur, le Patient complète un formulaire d'inscription et détermine son mot de passe.

Les Données Personnelles que le Patient doit obligatoirement renseigner, parmi lesquelles son adresse email, sont signalées par un astérisque.

Le Patient est également invité à prendre connaissance des CGU, puis à les accepter, à l'occasion de la création de son Compte Utilisateur (article 2.3. des CGU).

Le Patient reçoit ensuite un email adressé par DENE0 accusant réception de son inscription.

Le Patient doit alors cliquer sur le lien d'activation présent dans l'email adressé par DENE0 pour finaliser son inscription et activer son Compte Utilisateur.

Le Patient qui n'a pas activé son Compte Utilisateur ne peut accéder à ce dernier.

4.2.3. Le Compte Utilisateur du Patient peut également être créé par un Professionnel suivant le Patient, en présence ou non de ce dernier.

Le Professionnel qui crée un Compte Utilisateur pour le compte de son Patient, hors la présence de ce dernier :

- s'engage à informer au préalable le Patient de la création de son Compte Utilisateur et à recueillir son consentement.
- s'interdit de créer un Compte Utilisateur pour toute tierce personne qui ne ferait pas partie de sa patientèle.

Le Professionnel remplit un formulaire d'inscription pour le compte du Patient et renseigne notamment l'adresse email du Patient.

A la suite de cette inscription, le Patient reçoit un email adressé par DNEO pour finaliser son inscription et activer son Compte Utilisateur.

Pour ce faire, le Patient doit cliquer sur le lien d'activation présent dans le mail adressé par DNEO.

Le Patient est alors redirigé vers l'Application à partir de laquelle il est invité à créer son mot de passe et à prendre connaissance et accepter les CGU (article 2.3. des CGU).

4.3. Sécurité et confidentialité des accès

4.3.1. Le mot de passe choisi par l'Utilisateur pour lui permettre d'accéder à son Compte Utilisateur et aux Services doit être sécurisé.

Pour ce faire, l'Utilisateur doit respecter les règles tenant à la sécurité des mots de passes fixées par DNEO.

4.3.2. Le mot de passe de l'Utilisateur est personnel à ce dernier.

L'Utilisateur garantit la confidentialité de son mot de passe et s'engage à ne le communiquer à aucune autre personne, ni à le prêter, donner ou le vendre.

De manière générale, l'Utilisateur s'interdit de mettre son Compte Utilisateur à la disposition d'un tiers, pour quelque raison que ce soit.

4.3.3. La responsabilité de DNEO ne pourra être engagée en cas d'utilisation frauduleuse du mot de passe permettant à l'Utilisateur d'accéder à son Compte Utilisateur.

4.3.4. En cas d'utilisation frauduleuse du mot de passe de l'Utilisateur du fait d'une faute ou négligence imputable à celui-ci, ou à toute personne sous son contrôle ou son autorité hiérarchique, l'Utilisateur et le Client, le cas échéant, seront responsables envers DNEO de toute perte ou détérioration de contenus ou de Données Personnelles, et plus généralement de tout dommage subi en raison d'une utilisation des Services non conforme aux règles édictées dans les CGU.

DENEO se réserve, dans cette hypothèse, conformément à l'article 14.2. des CGU, le droit de désactiver temporairement les accès de l'Utilisateur concerné.

4.3.5. En cas de perte et / ou d'oubli du mot de passe, l'Utilisateur peut demander la réinitialisation de son mot de passe à partir de l'Application.

4.4. Véridicité des informations de l'Utilisateur

4.4.1. DENEO ne saurait être tenue responsable en cas d'informations mensongères, non-valables ou erronées concernant l'Utilisateur ou dans le cas où elle n'aurait pas été avisée par le Client d'un changement de situation d'un Utilisateur (par exemple si le Professionnel a quitté ses fonctions au sein du Client).

En particulier, DENEO ne saurait être tenue responsable de ce que le Patient aurait fourni une information mensongère quant à son âge au moment de la création de son Compte Utilisateur.

4.4.2. DENEO n'a pas pour obligation de vérifier la réalité de l'identité de l'Utilisateur et ne dispose pas des moyens techniques et / ou légaux lui permettant de le faire.

4.5. Services accessibles sans connexion au Compte Utilisateur

Les fonctionnalités « FAQ » (article 5.3.2 des CGU), « Cartographie » (article 5.3.3. des CGU), et « Contact » (article 5.3.4. des CGU) sont accessibles sans connexion de l'Utilisateur à son Compte Utilisateur.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services fournis diffèrent selon que l'Utilisateur est un Professionnel ou un Patient.

Certains Services sont communs à tous les Utilisateurs.

5.1. Services spécifiques aux Professionnels

5.1.1. Ajout de Patients et accès à leurs Données. Le Professionnel peut créer une liste de ses Patients dans l'Application.

Pour ajouter un Patient dans cette liste, le Professionnel doit renseigner l'adresse email du Patient au niveau du champ prévu à cet effet :

- Lorsque le Patient est connu des bases de données de DENEO (car il a déjà un Compte Utilisateur, peu importe que celui-ci soit activé ou non), le Professionnel ajoute le Patient à sa liste des Patients.

Le Patient (s'il a activé son Compte Utilisateur) doit ensuite accepter ou refuser le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel.

Dans l'hypothèse où le Patient n'a pas activé son Compte Utilisateur ou n'a pas autorisé le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel, le Professionnel n'a accès qu'aux seules

Données Personnelles suivantes du Patient : ses nom, prénom, date de naissance et éventuelle photo de profil.

- Lorsque le Patient n'est pas connu des bases de données de DENEEO (car il n'a pas de Compte Utilisateur), le Professionnel a la possibilité de créer un Compte Utilisateur pour le Patient dans les conditions posées à l'article 4.2.3 des CGU.

Le Professionnel peut alors, dans ce cas précis uniquement, accéder automatiquement au Profil du Patient dont il a créé le Compte Utilisateur, l'éditer en ajoutant des Données Personnelles et Données de Santé propres au Patient et consulter ces dernières.

L'intérêt pour le Professionnel est de posséder *a minima* une liste informatisée de ses Patients pour lui permettre de gérer sa patientèle. Il appartient au Professionnel et / ou le cas échéant, au Client de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi Informatique et Libertés.

5.1.2. Suivi des Patients. Lorsque le Patient a bien activé son Compte Utilisateur et accepté le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel, ou lorsque le Professionnel a créé le Compte Utilisateur pour le Patient conformément aux articles 4.2.3. et 5.1.1. des CGU, le Professionnel a accès à tout un panel de fonctionnalités lui permettant de suivre facilement le dossier médical de son Patient.

Le Professionnel peut alors interagir avec le Patient en :

- Important sur l'Application des informations et / ou des documents en lien avec la santé du Patient que le Patient pourra consulter (bilans, synthèses, résultats, conseils), ou en
- consultant des informations et / ou des documents en lien avec la santé du Patient (événements de santé, objectifs de santé...) que le Patient aura lui-même importés sur l'Application pour faciliter le suivi du Patient par le Professionnel.

Le Professionnel peut également proposer à son Patient de suivre un programme (tel que par exemple un programme d'éducation thérapeutique du patient, ou d'activité physique adaptée etc.), de répondre à des questionnaires et de réaliser les exercices et / ou activités que le Professionnel aura prescrit.

A titre d'exemple, sont mises à la disposition du Professionnel les fonctionnalités suivantes :

- « **Tableau de bord** » : il renseigne les derniers documents ajoutés par le Professionnel, les activités physiques et programmes pratiqués par le Patient et comprend également un calendrier. Le Professionnel a accès aux autres fonctionnalités de l'Application à partir du tableau de bord.
- « **Historique** » : il recense les évaluations (tests, bilans, consultations, questionnaires), les exercices et / ou activités prescrits par le Professionnel, les événements et les objectifs de santé, se rapportant au Patient.
- « **Evolution** » : cette fonctionnalité permet au Professionnel de suivre la progression du Patient sur le plan médical.
- « **Programme** » : il permet au Professionnel de prescrire au Patient des exercices et des activités dans le cadre d'un programme (ex : programme d'éducation thérapeutique du patient, d'activité physique adaptée, etc.).

- « **Ajouter** » : cette fonctionnalité permet notamment au Professionnel de communiquer au Patient des tests, des bilans, des consultations et des questionnaires, mais également de documenter l'histoire médicale du Patient (maladies, traitements, pathologies...).

5.1.3. Partage pluridisciplinaire. Le Professionnel avec lequel le Patient a accepté de partager ses Données Personnelles est automatiquement intégré dans le Cercle de Partage du Patient.

Cela signifie que le Professionnel peut accéder à l'ensemble des informations et Données Personnelles concernant le Patient ajoutées via l'Application, peu importe :

- quel Professionnel a ajouté ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par un Professionnel) ;
- à quel Professionnel le Patient destinait ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par le Patient).

Le Professionnel peut toutefois être retiré du Cercle de Partage du Patient, à tout moment, sur simple volonté de ce dernier.

Ce partage pluridisciplinaire des Données Personnelles du Patient permet d'optimiser les soins prodigués par les différents Professionnels au Patient et de favoriser une approche collaborative.

5.1.4. Mise à disposition de Contenus Tiers par DNEO. DNEO met à la disposition du Professionnel différents contenus élaborés par des tiers, tels que des tests (ex. tests de Shirado-Sorensen, Romberg, PILE etc.), des questionnaires (ex. questionnaires aux fins d'évaluation du niveau d'activité physique, des risques de lombalgie, de l'estime de soi etc.), des exercices que le Professionnel peut choisir d'adresser au Patient.

Les Contenus Tiers sont simplement des outils mis à la disposition du Professionnel par DNEO pour faciliter le suivi médical de son Patient et ne doivent en aucun cas se substituer à une consultation médicale, une visite ou un diagnostic du Professionnel. Les Contenus Tiers ne viennent qu'en complément de l'activité et de l'analyse du Professionnel.

En outre, DNEO ne garantit pas la véracité, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des Contenus Tiers.

Le Professionnel est seul responsable de l'utilisation des Contenus Tiers dont il évalue la pertinence dans le cadre du traitement thérapeutique du Patient et s'engage à signaler à DNEO tout Contenu Tiers qui serait faux, inexact ou incomplet.

5.2. Services spécifiques aux Patients

5.2.1. Partage des Données du Patient avec les Professionnels. Le Patient peut accéder à la liste des Professionnels qui le suivent sur l'Application. L'ensemble de ces Professionnels constitue le Cercle de Soins du Patient.

Le Patient peut également autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles avec les Professionnels de son Cercle de Soins, à partir de son Compte Utilisateur :

- Lorsque le Patient est ajouté dans la liste des Patients du Professionnel (article 5.1.1. des CGU), ou

- A tout moment à partir de l'onglet « Mes professionnels > Mon cercle de soin ».

Les Professionnels présents dans son Cercle de Soins et avec lesquels le Patient accepte de partager ses Données Personnelles sont automatiquement ajoutés dans son Cercle de Partage.

Ainsi, les Professionnels présents dans le Cercle de Partage peuvent accéder à l'ensemble des informations et Données Personnelles concernant le Patient ajoutées via l'Application, peu importe :

- quel Professionnel a ajouté ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par un Professionnel) ;
- à quel Professionnel le Patient destinait ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par le Patient).

Il revient au Patient de retirer le Professionnel de son Cercle de Partage s'il ne souhaite pas que ledit Professionnel accède aux informations et Données Personnelles ajoutées par d'autres Professionnels ou par le Patient mais destinées à d'autres Professionnels.

Le Patient peut modifier son Cercle de Partage à tout moment à partir dudit onglet.

Le Patient qui n'a pas souhaité partager ses Données Personnelles avec un ou plusieurs Professionnel(s) peut tout de même ajouter ses Données Personnelles ainsi que des informations le concernant (telles que par exemple des événements de santé) dans les conditions et selon les modalités indiquées à l'article 5.2.2. et être ainsi acteur de sa santé. Dans cette hypothèse, DENE0 est seule Responsable du Traitement effectué sur les Données Personnelles et / ou Données de Santé du Patient. Le Patient est invité à lire attentivement l'article 10.3 des CGU et la Politique d'Utilisation des Données Personnelles de DENE0.

5.2.2. Suivi de son dossier médical par le Patient. L'Application permet au Patient de suivre son dossier médical facilement.

Le Patient peut ainsi échanger avec le Professionnel et avoir des accès à des informations et / ou des documents relatifs à sa santé (bilans, synthèses, résultats, conseils,) importés par le Professionnel. Le Patient peut lui-même importer des informations, documents, Données Personnelles ou Données de Santé pour aiguiller le Professionnel dans son diagnostic ou pour tout simplement suivre son dossier médical (événements de santé, objectifs de santé...).

Le Patient peut également suivre un programme mis en place par le Professionnel (tel que par exemple un programme d'éducation thérapeutique du patient, d'activité physique adaptée, etc.), répondre à des questionnaires et réaliser des exercices et / ou activités prescrits par le Professionnel.

A titre d'exemple, sont mises à la disposition du Patient les fonctionnalités suivantes :

- « **Tableau de bord** » : il renseigne les derniers documents ajoutés par le Professionnel, les activités physiques et programmes pratiqués par le Patient et comprend également un calendrier. Le Patient a accès aux autres fonctionnalités de l'Application à partir du tableau de bord.
- « **Historique** » : il recense les évaluations (tests, bilans, consultations, questionnaires) et les exercices adressés / prescrits par le Professionnel au Patient.

- « **Evènements** » : cette fonctionnalité permet au Patient de documenter son histoire médicale (maladies, traitements, pathologies...).
- « **Objectifs** » : cette fonctionnalité permet au Patient de renseigner ses objectifs en matière de santé.
- « **Evolution** » : cette fonctionnalité permet au Patient d'observer sa progression sur le plan médical.
- « **Programme** » : cette fonctionnalité permet au Patient de suivre les exercices et / ou activités prescrits par le Professionnel dans le cadre d'un programme (tel que par exemple un programme d'éducation thérapeutique du patient, d'activité physique adaptée, etc.).

5.2.3. Notifications. Le Patient reçoit par mail et dans l'Application des notifications de DENEEO.

Ces notifications ont pour objet de :

- Prévenir le Patient que des documents lui ont été envoyés par le Professionnel et sont en attente de complétion par le Patient, ou encore que des documents ont été complétés et / ou enregistrés par le Professionnel au sujet du Patient.
- Prévenir le Patient qu'il a été ajouté dans la liste de Patients d'un Professionnel afin que le Patient puisse autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel.
- Proposer au Patient de participer à une enquête de satisfaction.

La réception des notifications par email peut être désactivée par le Patient au niveau de son Profil ou en cliquant sur le lien présent à la fin de chaque mail de notification.

5.2.4. Recherche médicale. A tout moment, le Patient peut accepter, à partir de son Profil, en cochant la case prévue à cet effet, que ses Données de Santé soient anonymisées par DENEEO et transmises, à titre gratuit, à des laboratoires partenaires de DENEEO, à des fins de recherche médicale.

Le Patient peut modifier son choix à tout moment, à partir de son Profil.

5.3. Services communs à tous les Utilisateurs

5.3.1. Profil. L'Utilisateur a, à sa disposition, un Profil au sein duquel sont recensées des Données Personnelles le concernant. Les Données Personnelles obligatoires pour le fonctionnement de l'Application sont signalées par des astérisques.

L'objectif de ce Profil est de :

- permettre au Patient d'identifier clairement le Professionnel concerné ;
- fournir au Professionnel une vision complète de la santé et de la situation psycho sociale de son Patient et permettre ainsi au Professionnel d'offrir à son Patient un suivi et un traitement thérapeutique adapté.

5.3.2. FAQ ou « Besoin d'aide ? ». DENE0 met à la disposition de l'Utilisateur un ensemble de questions rencontrées fréquemment par les Utilisateurs, notamment sur l'utilisation de l'Application, assorties de leurs réponses.

5.3.3. Cartographie. DENE0 met également à la disposition de l'Utilisateur une carte recensant l'ensemble des Professionnels utilisant l'Application, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

5.3.4. Assistance. L'Utilisateur peut contacter DENE0 pour toute question relative aux Services ou au fonctionnement de l'Application, à partir du formulaire de contact mis à sa disposition sur l'Application.

Dans ce cas, l'Utilisateur doit renseigner des Données Personnelles (e-mail, nom de la personne, objet de la demande, message.) afin que DENE0 soit en mesure de traiter sa demande.

L'Utilisateur peut également contacter DENE0 par mail à l'adresse « maud@deneo.fr ».

DENE0 s'engage à porter assistance à l'Utilisateur dans un délai raisonnable.

DENE0 informe l'Utilisateur qu'elle se réserve le droit de ne pas répondre à d'éventuelles demandes de l'Utilisateur qui seraient abusives en raison de leurs contenus et / ou de leurs fréquences, sans qu'il puisse être reproché à DENE0 un quelconque manquement à son obligation d'assistance de l'Utilisateur.

ARTICLE 6. MODALITES DE FOURNITURE DES SERVICES

6.1. Fourniture des services aux Professionnels

L'accès à et l'utilisation de l'Application et des Services sont payants pour les Professionnels conformément aux Conditions Générales de Services conclues entre DENE0 et le Client, et disponibles [ici](#).

DENE0 renvoie le Professionnel aux Conditions Générales de Services pour la détermination du prix.

6.2. Fourniture des services aux Patients

L'accès à et l'utilisation de l'Application et des Services se fait à titre gracieux pour le Patient.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

7.1. Obligations générales

L'Utilisateur s'engage à respecter les CGU.

Il s'engage à utiliser l'Application et les Services conformément aux lois et règlements en vigueur et dans le respect de sa destination, telle qu'exposée à l'article 1 des CGU.

L'Utilisateur s'interdit expressément de contourner l'Application, ses fonctionnalités et les Services.

7.2. Obligations liées aux droits de propriété intellectuelle

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENE0 ou de tiers.

7.3. Obligations liées aux Données Personnelles

De manière générale, l'Utilisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de Traitement de Données Personnelles et à ne pas porter atteinte aux droits d'autres Utilisateurs ou de tiers sur leurs Données Personnelles.

En particulier, l'Utilisateur Professionnel s'engage à :

- respecter les droits de ses Patients en les informant du Traitement qui est fait de leurs Données Personnelles dans le cadre de l'Application DENE0, et en protégeant tout particulièrement les Données de Santé du Patient,
- ne créer de Compte Utilisateur que pour les seuls Patients qu'il suit, et s'interdire d'en créer pour tout tiers qui ne ferait pas partie de sa patientèle.

7.4. Obligations liées à l'utilisation de l'Application et des Services

7.4.1. Prérequis. L'Utilisateur déclare disposer du matériel et des moyens de connexion compatibles avec la configuration requise pour l'utilisation de l'Application et des Services.

Il déclare également disposer des connaissances techniques et des compétences nécessaires à l'utilisation de l'Application et des Services.

L'Utilisateur est seul responsable de son matériel, ses moyens de connexion, ses connaissances techniques et ses compétences nécessaires pour l'utilisation de l'Application et des Services. En particulier il est seul responsable de son accès à Internet et il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès.

7.4.2. Incidents. L'Utilisateur informe DENE0 de tout potentiel incident ou dysfonctionnement lors de l'utilisation de l'Application et des Services.

7.4.3. Utilisation normale. DENE0 informe l'Utilisateur de ce que l'Application pourrait présenter des dysfonctionnements en cas d'utilisation inhabituelle et disproportionnée par l'Utilisateur.

Aussi, l'Utilisateur s'engage à utiliser l'Application pour les seuls Services visés par les CGU et à ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive de l'Application et des Services.

Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à ce que son utilisation n'affecte pas la stabilité, la sécurité et la qualité de l'Application et des Services.

7.4.4. Confidentialité du mot de passe. L'Utilisateur est responsable de la préservation de la confidentialité du mot de passe de son Compte Utilisateur.

Ainsi, l'Utilisateur s'interdit de transmettre son mot de passe à tout autre Utilisateur ou tiers.

L'Utilisateur s'engage également à ne pas solliciter, recueillir ou utiliser le mot de passe d'un autre Utilisateur pour accéder à son Compte Utilisateur.

7.4.5. Exactitude des informations. L'Utilisateur s'assure de la validité dans le temps de l'adresse e-mail transmise à DNEO et s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées à DNEO.

L'Utilisateur s'engage également à ne pas usurper l'identité ou la qualité d'un tiers. A défaut, il sera seul responsable des conséquences pouvant résulter de la fourniture d'informations mensongères, invalides ou erronées à DNEO ou un autre Utilisateur.

7.4.6. Contenus Tiers. Le Professionnel s'engage à signaler à DNEO tout Contenu Tiers qui serait faux, inexact ou incomplet.

7.4.7. Interdictions. Il est interdit à l'Utilisateur de :

- contaminer l'Application par un virus ou de déposer un document contaminé par un virus ;
- procéder à une quelconque modification de l'Application ;
- altérer le fonctionnement de l'Application ou nuire à celui-ci ;
- accéder ou se maintenir sans y être habilité dans tout ou partie de l'Application ou utiliser tout outil afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilité dans tout ou partie de l'Application ;
- utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou éléments de l'Application ;
- utiliser l'Application à des fins autres que celles prévues à l'article 1 des présentes, et notamment à des fins illégales ou frauduleuses et / ou agir dans un but illicite ou interdit ;
- référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible sur l'Application en dehors des cas prévus aux CGU ;
- extraire, réutiliser les contenus de quelque manière et à quelque fin que ce soit, et les publier sur un autre site et plus largement sur Internet, en dehors des cas prévus aux CGU ;
- accéder et utiliser les Données Personnelles des autres Utilisateurs en dehors des hypothèses prévues dans les CGU, et notamment à des fins commerciales ;
- faire la promotion de ses produits et services sur l'Application ou plus largement utiliser l'Application à des fins commerciales ;
- mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ou plus largement les CGU.

7.4.8. Interdictions spécifiques : contenus illicites. L'Utilisateur s'engage, enfin, à ne pas télécharger, diffuser ou publier sur l'Application des données, des informations ou des contenus :

- à caractère diffamatoire, injurieux, insultant, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, à caractère politique, raciste, xénophobe, incitant à la haine raciale ou la haine à l'égard de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap ;
- faisant l'apologie des crimes contre l'humanité ;
- incitant à la commission d'actes de terrorisme et à leur apologie ;
- ayant un caractère violent ou pornographique, touchant à la pornographie infantile ou portant atteinte à la dignité humaine, et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public ou bonnes mœurs.

Les obligations mentionnées au 7.4.8. constituent des obligations essentielles à la charge de l'Utilisateur qui justifient, en cas de non-respect, outre la suppression du contenu illicite par DNEO, une désactivation

temporaire du Compte Utilisateur, voire l'exclusion de l'Utilisateur, sans délai et sans notification préalable, de l'Application et des Services.

7.5. Obligations spécifiques du Professionnel

Le Professionnel s'engage à respecter la déontologie et les règles professionnelles auxquelles il est soumis en sa qualité de professionnel de santé. Le Professionnel s'engage à accomplir ses missions de diagnostic, de conseil et d'accompagnement du Patient avec toute la diligence nécessaire et professionnalisme.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DE L'EDITEUR

L'Editeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer au mieux la fourniture des Services et permettre la disponibilité et le fonctionnement de l'Application.

DENEO s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'Utilisateur sur les contenus qu'il publie sur l'Application, ainsi que de tout tiers, et les droits sur les Données Personnelles de l'Utilisateur.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1. Propriété intellectuelle de DENEO

9.1.1. Marque, nom de domaine. Le signe DENEO est enregistré à titre de marque auprès de l'INPI.

DENEO est également titulaire du nom de domaine <deneo.app>.

Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de DENEO.

9.1.2. Application. L'Editeur est investi des droits de propriété intellectuelle sur l'Application.

L'Utilisateur reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces éléments que dans les limites expressément fixées par les CGU.

Ainsi, toute utilisation non expressément autorisée par l'Editeur au titre des CGU est illicite, conformément aux articles L122-4 et L 122-6 du Code de propriété intellectuelle.

9.2. Propriété intellectuelle de l'Utilisateur

L'Utilisateur est et reste titulaire des éventuels droits de propriété industrielle et intellectuelle sur les contenus qu'il publie et diffuse sur l'Application lors de l'utilisation des Services.

L'Utilisateur garantit à DENEO être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les contenus qu'il publie et diffuse sur l'Application et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre des CGU.

ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

10.1. Généralités

DENEO Traite des Données Personnelles afin d'être en mesure de fournir les Services aux Utilisateurs.

DENEO agit en principe pour le compte du Client, en tant que Sous-traitant. Par exception, DENEO Traite les Données Personnelles des Utilisateurs pour son propre compte, en tant que Responsable du Traitement, dans les cas limitativement énumérés à l'article 10.3 des CGU.

En tout état de cause, DENEO Traite les Données Personnelles des Utilisateurs dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et plus particulièrement le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi Informatique et Libertés.

10.2. Utilisation des Données Personnelles par DENEO en tant que Sous-traitant

DENEO Traite les Données Personnelles des Utilisateurs pour le compte du Client, en tant que Sous-traitant, afin que le Client et *a fortiori* le Professionnel puisse suivre le dossier médical de son Patient et échanger avec ce dernier.

DENEO invite l'Utilisateur à se rapprocher du Client, Responsable du Traitement, pour toutes questions liées à ce Traitement de Données Personnelles (ex. demandes d'information, demandes liées à l'exercice des droits de l'Utilisateur sur ses Données Personnelles).

L'Utilisateur est informé que DENEO respecte les obligations qui lui incombent en tant que Sous-traitant en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Libertés.

10.3. Utilisation des Données Personnelles par DENEO en tant que Responsable du Traitement

DENEO Traite les Données Personnelles des Utilisateurs pour son propre compte, en tant que Responsable du Traitement, et ce afin de :

- Limiter et sécuriser les accès à l'Application ;
- Adresser des notifications aux Utilisateurs en lien avec l'Application et les Services ;
- Répondre aux demandes de contact et d'assistance des Utilisateurs ;
- Permettre aux Professionnels de rechercher les Comptes Utilisateurs de leurs Patients ;
- Analyser la navigation des Utilisateurs sur l'Application et retenir leurs préférences de navigation ;
- Fournir une cartographie des Professionnels autorisés à utiliser l'Application ;
- Prévenir les fraudes en assurant un suivi des connexions des Utilisateurs.

Avec leur accord, DENEO procède également à l'anonymisation des Données de Santé des Patients aux fins de transmission de ces Données de Santé, à titre gratuit, à des laboratoires partenaires, dans le cadre de la recherche médicale.

Enfin, DENE0 Traite également en tant que Responsable de Traitement les Données Personnelles des Patients qui n'auraient pas accepté de partager leurs Données Personnelles avec des Professionnels aux fins de leur permettre de devenir acteurs de leur santé et de suivre facilement leur histoire médicale.

EN AUCUN CAS, LES DONNEES PERSONNELLES DES UTILISATEURS NE SONT TRANSMISES PAR DENE0 A DES PARTENAIRES COMMERCIAUX NI VENDUES A DES ENTREPRISES CHERCHANT A CONSTITUER DES BASES DE DONNEES DE PROSPECTS.

Les Utilisateurs sont informés de ce qu'ils possèdent différents droits sur leurs Données Personnelles - notamment des droits d'accès, de rectification et d'opposition, qu'ils peuvent exercer en contactant DENE0 via le formulaire de contact ou en adressant un email à l'adresse dpo@deneo.fr.

Pour plus d'informations, les Utilisateurs peuvent consulter la Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PU DP) de l'Editeur disponible [ici](#) ou sur l'Application DENE0 en bas de page, ou contacter DENE0 à via le formulaire de contact ou en adressant un email à l'adresse dpo@deneo.fr.

ARTICLE 11. RESPONSABILITE

11. 1. Généralités

Les obligations de l'Editeur aux termes des présentes CGU sont des obligations de moyens.

En particulier, l'Editeur est tenu par une obligation de moyens au titre de la disponibilité des Services, de la sécurité de l'accès à l'Application et de la sécurité des Données.

La responsabilité de DENE0 ne saurait être engagée par l'Utilisateur qu'en cas de faute prouvée de DENE0 et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

LA RESPONSABILITÉ DE DENE0 NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECT ET CERTAIN ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE.

DENE0 NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DE L'UTILISATEUR, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PERTE D'UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L'OBTENTION D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L'IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

Toute action dirigée contre l'Utilisateur par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGU par l'Utilisateur n'ouvre droit à aucune réparation de la part de l'Editeur.

11.2. Accès et fonctionnement de l'Application

11.2.1 Impossibilité d'accès. DENE0 ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité d'accès à l'Application ou du non-fonctionnement de l'Application qui serait la conséquence :

- d'un dysfonctionnement de l'environnement informatique de l'Utilisateur, ou du réseau internet,
- du non-respect de ses obligations par l'Utilisateur, notamment en matière d'utilisation anormale de l'Application,
- de toutes autres raisons extérieures à DENEEO. L'Editeur ne pouvant en effet éviter tout usage malveillant de l'Application, notamment en cas de transmission d'un virus ou de tout autre élément susceptible de contaminer l'Application.

11.2.2. Fonctionnement interrompu. En outre, DENEEO ne garantit pas que l'Application soit exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En effet, en vue d'assurer la maintenance technique de l'Application DENEEO et / ou corriger des anomalies, l'accès à l'Application DENEEO pourra être interrompu ponctuellement par DENEEO.

11.3. Statut de DENEEO et détournement de l'Application

L'APPLICATION, LES SERVICES AINSI QUE LES CONTENUS TIERS NE CONSTITUENT NI DIRECTEMENT, NI INDIRECTEMENT UNE CONSULTATION MEDICALE. LE PROFESSIONNEL EST SEUL EN MESURE D'ETABLIR UN DIAGNOSTIC ET DES CONSEILS MEDICAUX.

Il s'agit de simples outils mis à la disposition du Professionnel dans le cadre du traitement thérapeutique de son Patient.

En aucun cas, l'Application, les Services ainsi que les Contenus Tiers ne sont susceptibles de se substituer à une consultation, une visite ou un diagnostic formulé par le Professionnel.

Surtout, DENEEO n'est tenue par aucune obligation de résultat en ce qui concerne la santé du Patient. Plus particulièrement, les résultats que le Patient obtient dans le cadre des différents questionnaires, tests, bilans, exercices (etc.) mis à la disposition du Professionnel par DENEEO ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne présument pas de la qualité de son état de santé actuel et/ou futur, ou à l'inverse ne peuvent remettre en cause son état de santé.

11.4. Accès aux Données Personnelles du Patient

Le Patient est maître de ses Données Personnelles. Lui seul décide s'il entend autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel de son Cercle de Soins, et s'il entend autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles entre plusieurs Professionnels en les excluant ou non de son Cercle de Partage.

DENEEO n'est pas responsable auprès du Professionnel de ce que le Patient refuse de partager ses Données Personnelles avec ce dernier.

11.5. Hébergement des contenus

DENEEO est simple hébergeur des contenus publiés sur l'Application par les Utilisateurs eux-mêmes.

DENEEO n'est pas responsable de la véracité, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité de ces contenus.

En ce qui concerne les Contenus Tiers, ils ont pour seul objectif de faciliter le quotidien et la mission du Professionnel mais ne doivent en aucun cas se substituer à une consultation médicale, une visite ou un

diagnostic du Professionnel. Les Contenus Tiers ne viennent qu'en complément de l'activité et de l'analyse du Professionnel.

Le Professionnel est seul responsable de l'utilisation de ces contenus dont il évalue la pertinence dans le cadre du traitement thérapeutique du Patient.

11.6. Suppression des contenus illicites

Dans la mesure du possible, DENE0 assure une surveillance générale des contenus publiés, stockés ou traités sur l'Application par les Utilisateurs. Si DENE0 décèle lors de ses opérations de surveillance des contenus illicites, elle s'engage à les supprimer ou les rendre inaccessibles promptement.

Il en sera de même lorsque DENE0 sera dûment informée par un Utilisateur ou un tiers de l'existence de contenus illicites sur l'Application.

Les modalités de notification de contenus illicites à DENE0 sont mentionnées à l'article 12 des CGU.

ARTICLE 12. NOTIFICATION

L'Application compile des contenus et données à caractère informatif.

Tout contenu susceptible d'être litigieux peut être rapporté à DENE0 selon les modalités suivantes.

12.1. Notification obligatoire selon l'article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Utilisateur doit porter à la connaissance de DENE0 tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine.

12.2. Contenu susceptible d'être illicite

Les Utilisateurs qui estimerait que du contenu publié sur l'Application est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, sont invités à déposer une notification.

La notification prend la forme d'un email adressé à DENE0 à l'adresse « maud@deneo.fr » ou une lettre recommandée avec accusé de réception. Les coordonnées de DENE0 sont indiquées à l'article 1 des CGU.

Dans cette notification, l'Utilisateur décline ses noms, prénoms, adresse et la description des faits litigieux.

La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans l'Application, les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits.

Dans la mesure du possible, l'Utilisateur doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e).

DENEO s'engage à réagir promptement à toute notification d'un Utilisateur faite dans les formes et à première vue fondée.

DENEO veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer par :

- la résiliation des CGU dans les conditions fixées à l'article 14.2. des CGU ;
- la suppression des accès à l'Application et aux Services.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

Les Parties sont dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

ARTICLE 14. FIN DES SERVICES ET RESILIATION

14.1. Fin des Services en l'absence de faute

Les CGU prennent fin de plein droit :

- (a) Lorsque l'abonnement du Client prend fin ;
- (b) Lorsque le Professionnel n'est plus autorisé à accéder et utiliser l'Application par le Client (par exemple, il quitte ses fonctions au sein du Client) ;
- (c) Lorsque les accès du Compte Utilisateur du Patient sont supprimés.

Dans les hypothèses (a) et (b), DENEO supprime les accès et, si cela n'a pas déjà été fait par l'Utilisateur, le Compte Utilisateur.

Dans l'hypothèse (c), le Patient qui ne souhaite plus utiliser l'Application contacte DENEO par l'intermédiaire du formulaire de contact mis à sa disposition ou à l'adresse à « maud@deneo.fr ». DENEO supprime ensuite les accès du Patient à son Compte Utilisateur et informe le Patient de ce que :

- Si le Patient utilisait l'Application dans le seul but d'être acteur de sa santé et de suivre son histoire médicale, sans partager ses Données Personnelles avec un Professionnel quel qu'il soit :
 - o Le Patient peut récupérer ses Données Personnelles dans un format ouvert et lisible par machine,
 - o Ses Données Personnelles seront archivées dans les conditions et selon les modalités prévues dans la [PUJP](#) de DENEO puis définitivement supprimées par DENEO.
- Si le Patient partageait ses Données Personnelles et notamment ses Données de Santé avec un ou plusieurs Professionnels,
 - o Le Patient peut récupérer ses Données Personnelles dans un format ouvert et lisible par machine **en s'adressant au Professionnel, Responsable du Traitement,**

- seules ses Données Personnelles lui permettant d'accéder à l'Application seront archivées puis supprimées, ses autres Données Personnelles et notamment ses Données de Santé ne pouvant être supprimées par DENE0 dès lors qu'elles sont utilisées par un ou plusieurs Professionnels dans le cadre du suivi médical du Patient. **La décision de supprimer définitivement ses autres Données Personnelles et notamment ses Données de Santé ne peut être prise que par le Professionnel, Responsable du traitement.**

14.2. Fin des Services en cas de manquement

14.2.1. En cas de manquement particulièrement grave d'un Utilisateur à ses obligations mises à sa charge par les CGU, DENE0 se réserve le droit de désactiver temporairement le Compte Utilisateur.

Est considéré comme un manquement particulièrement grave le fait pour un Utilisateur de :

- a) communiquer son mot de passe à un tiers ;
- b) importer des informations ou contenus non pertinents c'est-à-dire des informations à caractère diffamatoire, injurieuses, obscènes, offensantes, violentes ou incitantes à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur l'Application ;
- c) détourner la destination initiale de l'Application tel que présentée aux articles 1 et 6 des CGU ;
- d) porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENE0.

14.2.2. Dans un tel cas, DENE0 mettra le Compte Utilisateur hors ligne et informera, le cas échéant, sans délai le Client.

14.2.3. DENE0 décidera seule de supprimer définitivement le Compte Client dans les hypothèses mentionnées au b), c) et d), le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre à l'encontre de l'Utilisateur.

14.2.4. Lorsque l'Utilisateur est aussi le Client, DENE0 supprimera le Compte Client quel que soit le manquement a), b), c) ou d) constaté.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS FINALES

15.1. Documents contractuels

Les CGU représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGU ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes des CGU.

La Politique d'Utilisation des Données Personnelles à laquelle fait référence l'article 10 des présentes n'a aucune valeur contractuelle et se contente simplement de rappeler les obligations légales auxquelles est tenue DENE0.

15.2. Nullité partielle

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGU soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

DENEO remplacera les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

15.3. Tolérance - Absence de renonciation

Une tolérance de la part de l'une des Parties relative à l'application d'une ou plusieurs des clauses des CGU, ne pourra jamais, quelle qu'ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses ou encore valoir renonciation à s'en prévaloir.

15.4. Election de domicile - Notification

Pour les besoins des présentes, DENEO fait élection de domicile en son siège social, dont l'adresse est renseignée à l'article 1er des présentes.

15.5. Langue

Les CGU sont rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où ces CGU seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi.

15.6. Loi applicable – Juridiction compétente

Les CGU sont régies et interprétées en conformité au droit français.

Tout litige ou toute contestation relative à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGU devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

15.6.1. Lorsque l'Utilisateur est un Patient. EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 631-3 DU CODE DE LA CONSOMMATION, LE CONSOMMATEUR PEUT SAISIR, SOIT L'UNE DES JURIDICTIONS TERRITORIALEMENT COMPETENTES EN VERTU DU CODE DE PROCEDURE CIVILE, SOIT LA JURIDICTION DU LIEU OU IL DEMEURAIT AU MOMENT DE LA CONCLUSION DES CGU OU DE LA SURVENANCE DU FAIT DOMMAGEABLE.

15.6.2. Lorsque l'Utilisateur est un Professionnel ayant la qualité de commerçant. COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AUX TRIBUNAUX MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE RENNES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIERE DE RÉFÉRÉ.

15.6.3. En dehors de ces deux hypothèses, les Parties conviennent de se référer et d'appliquer les dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.